



CDD période essai rupture abusive

Par **naninounisse**, le **14/06/2011** à **01:28**

bonjour,

j'ai 19 ans et c'est donc mon tout premier emploi en tant que saisonnière.

je vous explique donc mon cas : après avoir passé un entretien j'ai été embauchée comme vendeuse dans une grande chaîne de restauration avec un CDD qui était censé durer du 7/06/11 au 7/08/11 avec une période d'essai de 15jours.

Mais samedi 11(le 5eme jour), lors de ma pause mon responsable vient m'annoncer que c'est mon dernier jour dans l'entreprise car une employée qui était en congé maladie revient lundi et l'effectif de l'entreprise étant donc trop nombreuse, quelqu'un doit partir.

C'est donc avec cette argument que je me fais licencié.

Je pense donc que j'ai subit une rupture non réglementaire ainsi qu'une rupture abusive avec des motifs non liées à mon travail.

J'aimerais avoir des avis, ainsi que des réponses sur ce que je dois faire.

Et qu'est ce que cela m'apporterait de contacter un syndicat ou avocat ?

Par **P.M.**, le **14/06/2011** à **09:16**

Bonjour,

Ce n'est donc pas un licenciement mais une rupture de période d'essai pour un motif illicite et tout le problème sera de le prouver car il m'étonnerait que l'employeur vous l'indique par écrit de cette manière, ce qui ne vous empêche de lui demander une confirmation écrite si cela n'est pas fait...

En revanche, l'employeur aurait dû respecter un délai de prévenance de 24 h...

Par **naninounisse**, le **15/06/2011** à **11:47**

Tout d'abord merci pour votre réponse si rapide !

J'ai oublié de mentionné que mon responsable avait oublié de me faire signer la rupture de contrat , ce qui fait que d'un point de vue écrit je suis toujours dans l'entreprise! Et j'ai eu la RH de mon entreprise au téléphone qui m'as proposé un CDD 15h dans une autre entreprise (de la même enseigne) donc je pense que c'est un motif pour prouver qu'ils n'ont pas mis fin à mon contrat pour mes capacités professionnelles si ils me proposent le même travail mais

ailleurs !

Maintenant il ne me reste plus qu'a leur faire écrire ceci... ce qui n'est pas gagné ...

Je compte me rendre aujourd'hui à mon "travail" pour leur proposé 4 options :

_me refaire travail jusqu'au terme de mon cdd.

_m'indemniser entièrement.

_me trouver un autre cdd 35h exactement identique a celui signé.

_passer devant les Prud'homme.

Par **P.M.**, le **15/06/2011** à **12:00**

Bonjour,

L'absence d'écrit ne prouve pas que c'est l'employeur qui a pris l'initiative de la rupture car vous pouvez être en abandon de poste...

Vous pensez bien qu'en leut faisant ces propositions sans plus de détours, ils vont essayer de tout faire pour se préserver et pour l'instant, sans écrit, la situation n'est pas forcément à votre avantage...